



DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DÉCISION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RÉGIE ARCHIVES DAINVILLE - DÉCISION TARIFICATION 2026

Vu : le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 3211-2, L. 3221-11, L. 3221-12 et L. 3221-12-1 listant les attributions que le Conseil départemental peut déléguer au Président ;

Vu : la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétences au Président du Conseil départemental, et notamment son 2°) ;

Vu : l'arrêté constitutif de la régie de recettes ouverte auprès des archives départementales sur le site de Dainville ;

Vu : les décisions de l'acte constitutif modifié de la régie de recettes ouverte auprès des archives départementales sur le site de Dainville, dont la dernière en date du 13 Avril 2026 ;

Vu : le règlement des archives départementales ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 3211-2, L 3221-11, L 3221-12 et L 3221-12-1 listant les attributions que le Conseil départemental peut déléguer au Président,

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétences au Président du Conseil départemental, et notamment son 2°),

Le Président du Conseil départemental,

Considérant la nécessité d'actualiser la tarification proposée par la régie des archives départementales, site de Dainville, pour l'année 2026.

DÉCIDE :

Article 1 :

Il est décidé de fixer comme suit, pour l'année 2026, les tarifs de vente des publications proposées aux archives départementales de Dainville :

Publications	Prix de vente unitaire public	Prix de vente unitaire librairie
Vimy 1917, la guerre souterraine des Canadiens	15,00 €	10,00€
L'abbaye saint Vaast dans la tourmente de la Grande Guerre	15,00 €	10,00 €
La Manche, lien dans l'histoire du Kent et du Pas-de-Calais. Actes du colloque de Wimille du 30 mai 2008	12,00 €	8,00 €
Nos ancêtres chez le notaire : vivre et mourir à la fin de l'Ancien Régime – Cahier du service éducatif n° 2	5,00 €	3,00 €
Courrières 1906 : du drame à la colère - Aux sources de l'Histoire du Pas-de-Calais – Cahier du service éducatif n° 1	5,00 €	3,40 €
Quand le Pas-de-Calais s'exposait : expositions universelles, régionales et thématiques de 1851 à 1939	18,00 €	12,00 €
Une petite Angleterre - Les Britanniques sur la Côte d'Opale (1814-1904)	18,00 €	12,00 €
Le Pas-de-Calais et la mer	20,00 €	13,00 €
Histoire d'un site : la réhabilitation par le Conseil général de l'ancien refuge de l'abbaye d'Étrun	8,00 €	5,30 €
La Grande Reconstruction : reconstruire le Pas-de-Calais après la Grande Guerre – Actes du colloque d'Arras	25,00 €	16,50 €
Honneur et patrie, 200 ans de Légion d'honneur dans le Pas-de-Calais	7,00 €	4,60 €
Deux siècles de Légion d'honneur à Boulogne-sur-Mer	7,50 €	5,00 €
Aux origines de sa propriété	5,00 €	3,40 €
1914-1918, le Pas-de-Calais en guerre : les gammes de l'extrême	18,00 €	12,00 €
1936, le Front populaire dans le Pas-de-Calais	17,00 €	12,00 €
Moulins du Pas-de-Calais	15,00 €	10,00 €
Album archéologique de l'arrondissement de Béthune	64,00 €	43,00 €
Armorial du Pas-de-Calais – Tome 1 : Arrondissement d'Arras	46,00€	30,00 €
Armorial du Pas-de-Calais – Tome 2 : Arrondissement de Béthune, Boulogne-sur-Mer, Calais, Lens, Montreuil, Saint-Omer	46,00 €	30,00 €
Armorial du Pas-de-Calais – les deux volumes	76,00 €	53,00 €
Mémoires de pierre	15,00 €	10,00 €
Les conventions collectives de la mine, 1891-1947	13,00 €	9,00 €
Cinquante figures du Pas-de-Calais pendant la Révolution	15,00 €	10,00 €
Les provinces sont mortes ! Vive le Pas-de-Calais ! 1780-1790	14,00 €	9,00 €
Le Pas-de-Calais dessiné par Félix et Alfred Robaut	12,00 €	8,00 €
Peintres de la côte d'Opale au XIX ^e siècle, Collections du Département du Pas-de-Calais - Catalogue de l'exposition présentée à la Maison du Port d'Étaples du 29/06 au 15/12/2013 – Somogy	10,00 €	-
Visages de terre et de mer : regards de peintres à Wissant à la fin du XIX ^e siècle - Catalogue de l'exposition organisée à la Maison du Port d'Étaples du 20/09/2014 au 20/01/2015 – Silvana Editoriale – 2014	10,00 €	-

Le bord de l'eau, Canche et Authie, photographies de Hugues Fontaine - Catalogue de l'exposition présentée à la Maison du Port d'Étaples du 12/01 au 07/04/2013	2,00 €	-
Henri Le Sidaner, de Yann Farinaux	39,50 €	-
Carte postale	0,20 €	-
Métamorphose(s) : le port d'Étaples entre passé et avenir	10,00 €	

NB : Les frais d'expédition pour les publications sont en sus, sur la base des frais postaux réels.

Article 2

Un rabais de 50 % est pratiqué sur le prix de vente des publications éditées depuis plus de deux ans par le Département, lors des ouvertures exceptionnelles au public des locaux des archives départementales (notamment pour les journées européennes du patrimoine) ou lors de participations à des manifestations extérieures (telles que salons et forums d'histoire et de généalogie...), selon les conditions définies à l'article 5 de la loi n°81-766 du 10 août 1981 sur le prix du livre.

Article 3 : Tarifs de reproduction

Les tarifs de reproduction de documents d'archives, fixés par la présente décision, s'appliquent à tous les documents conservés aux archives départementales.

3.1 Reproductions en salle de lecture

Chaque lecteur peut demander gratuitement au personnel des archives départementales en salle de lecture, jusqu'à vingt photocopies maximum (sous réserve de la nature et de l'état des documents) ou impressions de vues numériques préexistantes par jour.

3.2 Reproductions différées ou par correspondance

TYPES DE REPRODUCTIONS	PRIX
Photocopies ou impressions de vues numériques préexistantes	
De 1 à 20 pages (par mois)	Gratuit
Prix unitaire pour 21 pages	3,15 €
Prix unitaire pour chaque page supplémentaire au-delà de 21 pages	0,15 € par page supplémentaire
Prises de vues numériques standard sans retouche jusqu'au format A2	
Prix forfaitaire de 1 à 10 images numériques JPEG ou PDF (par demande)	5,00 €
Prix unitaire à partir de 11 images numériques JPEG ou PDF	0,40 € par image supplémentaire
Prises de vues numériques de qualité professionnelle <i>(les photographies sont réalisées à l'aide d'un matériel professionnel)</i>	

Prix unitaire pour une reproduction numérique en couleur d'un document de format supérieur au A2 (420 x 594 mm maximum)	10,00 €
Prix unitaire pour une reproduction numérique professionnelle HD en couleur	25,00 €

NB : Les frais d'expédition sont en sus, sur la base des frais postaux réels.

Article 4 : Tarifs d'extraction

Les tarifs d'extraction, fixés par la présente décision, s'appliquent à tous les documents conservés aux archives départementales.

4.1 Documents numérisés diffusés sur le site internet des archives départementales

Il est possible de télécharger gratuitement les images en fichier .pdf, sur le site des archives départementales du Pas-de-Calais.

4.2 Frais d'extraction

Si un autre format (.jpeg) est souhaité par le demandeur, des frais d'extraction des données seront facturés :

NOMBRE DE VUES	FRAIS D'EXTRACTION PAR DEMANDE
De 1 à 20 vues	Gratuit
À partir de 21 vues jusqu'à 100 vues	Forfait : 10,00 €
De 101 à 500 vues	Forfait : 15,00 €
De 501 à 2 500 vues	Forfait : 23,00 €
De 2 501 à 5 000 vues	Forfait : 40,00 €
De 5 001 à 10 000 vues	Forfait : 60,00 €
De 10 001 à 35 000 vues	Forfait : 110,00 €
De 35 001 vues à 70 000 vues	Forfait : 200,00 €
De 70 001 vues à 150 000 vues	Forfait : 350,00 €
De 150 001 vues à 250 000 vues	Forfait : 575,00 €
De 250 001 vues à 500 000 vues	Forfait : 750,00 €
Au-delà de 500 000 vues	Forfait : 1 150,00 €

NB : L'extraction des données ne peut être réalisée que sur fourniture, par le demandeur, d'une liste précise, valide et exhaustive des données à extraire, y compris en cas de demande de fourniture de données en masse : référence et description de chaque item (exemple : « M 3719 – Recensement de population d'Avion, 1820 (23 vues) »).

4.3 Documents numérisés non diffusés

Les reproductions numériques préexistantes de documents d'archives librement communicables déjà numérisés mais non diffusés sur le site internet des Archives départementales sont fournies gratuitement.

Article 5 : Exonérations

Sont exonérés des frais de reproductions et d'extraction :

- ✓ Les services ou organismes sous l'égide du Département,
- ✓ Les administrations de l'État et des collectivités territoriales, les établissements publics, les personnes morales de droit privé exerçant une mission de service public,
- ✓ Les officiers publics et ministériels,
- ✓ Les déposants et donateurs d'archives privées pour des documents issus de leurs fonds.

Article 6 :

Les recettes seront imputées sur la régie des archives départementales.

Arras, le 1 juin 2026

Pour le Président du Conseil départemental,

Original signé électroniquement

Corinne PRUVOST
Directrice déléguée au Budget